

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 4 août 2020 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Jean-Charles Fournier, Mark Handschin, Francis Lamarre, Michel Morin et Madame Édith Lamoureux.

Également présentes : Madame Joance Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ainsi que Monsieur Jean Vasseur, directeur du service de sécurité incendie par intérim et inspecteur municipal.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2020**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
 - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) – Appel de projets 2020
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
 - a) Renouvellement d'une entente pour le service du TPI (technicien en prévention incendie)
 - b) Autorisation de dépense pour l'achat de boyaux : 2 953.72\$
 - c) Paiement des factures d'entraide incendie du SSI de Venise-en-Québec
 - d) Mise en commun des services de sécurité incendie entre Venise-en-Québec et Saint-Sébastien
 - e) Municipalité d'Henryville – résolution 7441-08-2020 - facturation
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - a) Abrogation de la résolution 2020-07-145
 - b) Demande de dérogation mineure pour le 559, rang des Dussault
 - c) Demande de dérogation mineure pour les 110 – 116, rue Dussault
 - d) Avis de motion et présentation du projet de règlement 319-1 modifiant le règlement 319 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement
 - e) Avis de motion et présentation du projet de règlement 401-1 modifiant le règlement 401 concernant la tarification
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Avis de motion et présentation du règlement 508 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

- b) Projet d'usine d'épuration des eaux commune aux municipalités d'Henryville et de Saint-Sébastien
- c) Municipalité d'Henryville – résolution 7442-08-2020 - déchiqueteuse

9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**

- a) Retour de l'employé mis à pied temporairement
- b) Formation offerte par notre équipe de droit municipal en Estrie – 11 et 16 novembre 2020 - inscription

10. **VARIA**

- a) Cahier Vie de quartier : Canada Français 13 août 2020, Publisac 18 août 2020

11. **COURRIER**

- a) OBVBM – Assemblée générale annuelle
- b) Gouvernement du Québec : Opération de vaccination des animaux sauvages sur votre territoire le 7 et 8 août 2020

12. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : _____ H _____**

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert maire, ouvre l'assemblée à 20h00 en souhaitant la bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-08-154 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Francis Lamarre d'accepter l'ordre du jour tel que présenté. **ADOPTÉE.**

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE :

2020-08-155 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal du 7 juillet 2020 avec la modification à la résolution 2020-07-142 suite à la réception de la facture #40 de la municipalité d'Henryville créditant 2 450.\$ sur la facture #34. **ADOPTÉE.**

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

**COMPTES COURANTS
*** AU 4 AOÛT 2020 *****

	SOLUTION BUROTIC 360	FRAIS COPIES 13 AVR-21 JUIN	477,04\$
L2000095	L'HOMME ET FILS INC.	GEL ANTIBACTÉRIEN	49,42\$
L2000095	L'HOMME ET FILS INC.	EAU	21,18\$
C2007722	PAPETERIE COWANSVILLE IN	MATRICE POUR SCEAU COMM. ASSER	31,72\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
L2000096	VASSEUR JEAN	DÉPLAC.N.D.STANBRIDGE	12,60\$
C2007715	TECHNO-CONTRÔLE 2000 INC	INSP./RECHARGE 23 CYLINDRES	780,11\$
HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE			
C2007720	ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT IN	PONCEAU RANG PALMER	413,91\$
C2007725	ARCHE DE NOÉ	RAMASSER CHEVREUIL	229,95\$
L2000095	L'HOMME ET FILS INC.	TUYAU POUR PM1	103,45\$
L2000095	L'HOMME ET FILS INC.	PILES/GRAISSE (GARAGE)	22,30\$
C2007718	GARAGE YVES ST-LAURENT	CHANGER HUILE PICK-UP	65,86\$
C2007718	GARAGE YVES ST-LAURENT	RÉPARÉ PNEU REMORQUE	10,35\$
L2000095	L'HOMME ET FILS INC.	OUTIL (RATCHET)	68,96\$
L2000095	L'HOMME ET FILS INC.	CYLINDRE POUR SOUDURE	10,33\$
L2000095	L'HOMME ET FILS INC.	JAVEL/PIÈCES TRAPPE COMPT.EAU	9,60\$
C2007728	PRONET	GANTS / PILES	138,50\$
LOISIRS ET CULTURE			
L2000095	L'HOMME ET FILS INC.	CHAUX HYDRATÉE (BASEBALL)	97,62\$
L2000095	L'HOMME ET FILS INC.	3 ROBINETS... (CENTRE/LOISIRS)	322,62\$
L2000095	L'HOMME ET FILS INC.	PIÈCES POUR ROBINETS CENTRE COMM,	67,69\$
L2000095	L'HOMME ET FILS INC.	VALVE ENTRÉE D'EAU (LOISIRS)	17,22\$
C2007729	RATHÉ, YVON	REMB.LOCATION SALLE	215,00\$
TOTAL			3 470,11\$

2020-08-156 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyée par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 3 470.11\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. **ADOPTÉE.**

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

Salaire des élus	Août 2020	3 357.53 \$	
Salaire des employés (admin., voirie et parc)	Juillet 2020	6 743.98 \$	
Salaire des pompiers	Juin 2020	975.40 \$	
L2000095	L'HOMME ET FILS INC.	SÉBASTINOIS JUILLET 2020	57,61\$
C2007718	GARAGE YVES ST-LAURENT	ESSENCE	201,55\$
L2000094	HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUES	327,49\$
L2000092	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU JUILLET 2020	110,96\$
L2000094	HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	157,59\$
L2000094	HYDRO-QUÉBEC	GARAGE/LOISIRS	296,12\$
L2000099	GESTIM INC.	SERV.INSPECTION JUILLET 2020	4 019,98\$
L2000098	MINISTRE DU REVENU DU QU	DAS JUIN 2020	4 727,54\$
L2000097	RÉCEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	DAS JUIN 2020	1 712,21\$
L2000098	MINISTRE DU REVENU DU QU	DAS JUILLET 2020	3 194,95\$

L2000097	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	DAS JUILLET 2020	1 131,65\$
L2000100	FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	REMISES JUILLET 2020	675,00\$
C2007719	FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR-COLLECTIVE AOÛT	1 418,75\$
C2007727	RECEVEUR GÉNÉRAL	RÉF.:265454223RI	323,27\$
L2000093	MRC DU HAUT-RICHELIEU	FRAIS POUR RETARD	102,17\$
L2000093	MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR AOÛT 2020	5 854,35\$
		TOTAL	35 388,10\$

PAR RÉOLUTION

C2007726	TERRASSEMENT BOURGEOIS	TONTE PELOUSES VERS.2/3 2018-05-081	2 682,76\$
L2000095	L'HOMME ET FILS INC.	ASPHALTE 2020-07-147	599,75\$
C2007717	J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTION	MTÉE LAMOUREUX 2020-07-148	776,08\$
C2007716	RÉGIE INCENDIE MSB - SBI	SERV.TPI 24 MAI AU 4 JUILL 2019-09-148	1 884,00\$
C2007723	DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS	BUT DOUBLE VINYLE BASEBALL 2020-07-140	104,57\$
C2007721	L'HOMME, PATRICIA	CAMP DE JOUR MARIE-ALEX 2020-06-120	139,21\$
C2007707	LONGPRÉ, JESSICA	ACTIVITÉ SPORTIVE 2020-07-137	30,00\$
C2007709	DESMARAIS, OLIVIER	BOURSE FINISSANT PML 2020 2020-07-138	50,00\$
C2007710	ST-JEAN, DANIK	BOURSE FINISSANT PML 2020 2020-07-138	50,00\$
C2007711	MENARD, MEGAN	BOURSE FINISSANT PML 2020 2020-07-138	50,00\$
C2007712	LABELLE, CEDRIC	BOURSE FINISSANT PML 2020 2020-07-138	50,00\$
C2007713	LAJOIE-LAMOUREUX, KATARINA	BOURSE FINISSANT PML 2020 2020-07-138	50,00\$
		TOTAL	5 942,59\$

5. LOISIRS ET CULTURE

A) PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA) – APPEL DE PROJETS 2020

CONSÉDIRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien a été déclaré Municipalité amie des aînés pour la durée de son plan d'action 2017-2020;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement a lancé un nouvel d'appel de projet dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) et que la municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'applique à elle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien désire favoriser le vieillissement actif au sein de sa communauté en asphaltant le sentier du Parc de l'Amitié;

EN CONSÉQUENCE :

2020-08-157 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à effectuer le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée si elle obtient l'aide financière pour son projet;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associé à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts. **ADOPTÉE.**

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

A) **RENOUVELLEMENT D'UNE ENTENTE POUR LE SERVICE DU TPI (TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE)**

2020-08-158 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le renouvellement de l'entente intermunicipale concernant les services du technicien en prévention des incendies pour l'année 2021, soit accepté tel que proposé dans la résolution Ri-2020-07-1227 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

QUE le conseil municipal de Saint-Sébastien réserve une banque de 150 heures. **ADOPTÉE.**

B) **AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE BOYAUX : 2 953.72\$**

CONSIDÉRANT QUE lors de la prise de l'inventaire de la caserne, quelques éléments de l'équipement dont des boyaux étaient manquants;

CONSIDÉRANT QUE l'usure de boyaux est normal;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie a fait faire une soumission pour des boyaux et de l'équipement connexe aux boyaux;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie l'Arsenal (CMP MAYER INC.) a proposé des boyaux avec une excellente garantie;

EN CONSÉQUENCE :

2020-08-159 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat des boyaux et de l'équipement connexe à ceux-ci à la compagnie l'Arsenal (CMP MAYER INC.) au montant de 2953.72\$. **ADOPTÉE.**

C) **PAIEMENT DES FACTURES D'ENTRAIDE INCENDIE DU SSI DE VENISE-EN-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien a demandé par résolution à la municipalité de Venise-en-Québec une couverture incendie automatique sur 100% de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le 13 avril 2020, des appels d'entraide ont sollicité des pompiers et de l'équipement de la part du SSI de Venise-en-Québec;

CONSIDÉRANT la réception de la résolution 11981-08-03 de la municipalité de Venise-en-Québec;

EN CONSÉQUENCE :

2020-08-160 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture CRF2000528 au montant de 1 213.23\$ et de la facture CRF2000164 au montant de 1 495.19\$. ADOPTÉE.

D) MISE EN COMMUN DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE ENTRE VENISE-EN-QUÉBEC ET SAINT-SÉBASTIEN

CONSÉDIRANT QU'EN avril 2020, la municipalité de Saint-Sébastien a accepté l'embauche d'un consultant afin que les municipalités de Venise-en-Québec et de Saint-Sébastien puisse entamer un projet de mise en commun de leurs services de sécurité incendie respectifs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Venise-en-Québec a choisi la firme Icarium qui a effectué une étude d'opportunité;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre entre les élus et les directeurs généraux des deux municipalités est prévue prochainement pour discuter de la mise en commun des services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la réception de la résolution 11980-08-03 de la municipalité de Venise-en-Québec;

EN CONSÉQUENCE :

2020-08-161 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à effectuer les démarches avec la municipalité de Venise-en-Québec pour cette mise en commun des services des services de sécurité incendie;

QUE la municipalité de Saint-Sébastien prenne note de la demande de la municipalité de Venise-en-Québec de s'assurer que la mise en commun des services soit engagée au plus tard le 31 décembre 2020. ADOPTÉE.

E) MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE – RÉOLUTION 7441-08-2020 - FACTURATION

La directrice générale par intérim dépose la résolution 7441-08-2020 de la municipalité d'Henryville répondant à la résolution 2020-07-142 envoyée par la municipalité de Saint-Sébastien.

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2020-07-145

2020-08-162 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyée par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution 2020-07-145 accordant la dérogation mineure à M. Robert Desroches. ADOPTÉE.

B) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 559, RANG DES DUSSAULT

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le demandeur et propriétaire monsieur Robert Desroches pour régulariser la superficie d'un bâtiment accessoire résidentiel existant sur le lot 4 776 461 situé au 559, rang des Dussault;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public et une assemblée de consultation étaient mis à la disposition des citoyens qui voulaient se prononcer sur ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de régulariser la superficie d'un bâtiment accessoire résidentiel existant qui ne respecte pas les normes du règlement de zonage portant le numéro 396, plus particulièrement l'article 3.10 concernant les normes relatives aux bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement dérogatoire est déjà construit;

CONSIDÉRANT QUE M. Desroches n'a pas demandé de permis de construction pour son agrandissement et connaissait le besoin de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de leur propriété des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT le tout en référence au projet d'implantation (Dossier 30 024, minute : 4322, préparé par l'arpenteur-géomètre Frédéric Belleville et daté du 26 novembre 2019) attestant l'agrandissement déjà construit non conforme;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme a décidé que la demande de dérogation mineure était irrecevable dû au non-respect des critères d'admissibilité et que le comité a remis le dossier dans les mains du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

2020-00-163 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure de 101.4 mètres carrés alors que la norme applicable est de 100 mètres carrés pour un bâtiment accessoire résidentiel selon le règlement de zonage portant le numéro 396.

QUE M. Desroches vienne chercher son permis de construction auprès de l'inspectrice municipale;

QUE le conseil municipal ne cautionne pas un tel comportement. **ADOPTÉ.**

C) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LES 110 – 116, RUE DUSSAULT

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par les demandeurs et propriétaires madame Linda Bergeron et monsieur Paul Bourgeois pour un projet de lotissement de subdivision d'un lot en trois lots distincts sur le lot 4 776 606 correspondant aux adresses civiques 110-116, rue Dussault;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public et une assemblée de consultation étaient mis à la disposition des citoyens qui voulaient se prononcer sur ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de subdiviser un lot en trois lots distincts rendant 2 des 3 lots non conformes au règlement de lotissement portant le numéro 397, plus précisément l'article 6.1 concernant les normes relatives aux terrains entièrement desservies :

Lot 1 : Largeur : 10.88m alors que le minimum exigé est de 20m en zone RA-4.

Lot 2 : Conforme

Lot 3 : Largeur : 21.20 mètre alors que le minimum exigé est de 25m en zone MX-1
Superficie : 628 mètres carré alors que le minimum exigé est de 700 mètres carré en zone MX-1;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de leur propriété des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance du présent dossier et ont recommandé son approbation auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT le tout en référence au projet de lotissement sous le dossier : 15 124-001, minute 4229, préparé par l'arpenteur-géomètre Frédéric Belleville daté du 1^{er} novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

2020-08-164 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à la majorité des conseillers présents,

QUE les travaux sur le lot 3 se fassent en premier;

D'accepter la demande de dérogation mineure relative au projet de subdivision du lot existant en trois lots distincts rendant 2 de ces lots non conformes quant à la largeur de deux façades et à la superficie minimale. **ADOPTÉ.**

D) **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 319-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 319 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT**

Avis de motion est donné par le conseiller Mark Handschin

que le projet de règlement 319-1 modifiant le règlement 319 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement est déposé.

E) **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 401-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 401 CONCERNANT LA TARIFICATION**

Avis de motion est donné par le conseiller Mark Handschin

que le projet de règlement 401-1 modifiant le règlement 401 concernant la tarification est déposé.

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 508 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU**

Avis de motion est donné par la conseillère Édith Lamoureux

que le projet de règlement 508 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau est déposé.

B) **PROJET D'USINE D'ÉPURATION DES EAUX COMMUNE AUX MUNICIPALITÉS D'HENRYVILLE ET DE SAINT-SÉBASTIEN**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-07-150 du conseil municipal de Saint-Sébastien répondant à la résolution 7403-07-2020 de la municipalité d'Henryville concernant le projet de construction d'une nouvelle usine d'épuration des eaux usées sur le territoire de la municipalité d'Henryville;

CONSIDÉRANT le courriel reçu le 29 juillet 2020 de la part de la directrice générale de la municipalité d'Henryville intégrant un message de la mairesse Danielle Charbonneau concernant un nouvel échancier pour la réalisation de la construction des nouvelles infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est toujours à étudier la faisabilité de ce projet commun aux deux municipalités;

EN CONSÉQUENCE :

2020-08-165 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil de Saint-Sébastien n'assumera aucun frais engagé par la municipalité d'Henryville concernant ce projet d'ici à ce que la municipalité de Saint-Sébastien confirme par résolution sa participation à ce projet.

QUE la municipalité de Saint-Sébastien demande à nouveau de recevoir un rapport concernant les travaux d'installation de l'échantillonneur tel que demandé par l'ingénieur à l'usine actuelle. **ADOPTÉ.**

C) MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE – RÉSOLUTION 7442-08-2020 – DÉCHIQUETEUSE

La directrice générale par intérim dépose la résolution 7442-08-2020 de la municipalité d'Henryville répondant à la résolution 2020-07-149 envoyée par la municipalité de Saint-Sébastien.

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) RETOUR DE L'EMPLOYÉ MIS À PIED TEMPORAIREMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à la mise à pied temporaire d'un employé en avril dû au COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE certaines activités ont pu recommencer avec l'autorisation du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une proposition de retour au travail a été discutée avec l'employé et que celui-ci est d'accord;

EN CONSÉQUENCE :

2020-08-166 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QU'UN des employés de la municipalité soit réembauché;

QU'UNE entente soit signée entre l'employé et la municipalité;

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à signer ladite entente. **ADOPTÉE.**

- B) **FORMATION OFFERTE PAR NOTRE ÉQUIPE DE DROIT MUNICIPAL EN ESTRIE – 11 ET 16 NOVEMBRE 2020 – INSCRIPTION**

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Cain Lamarre de Sherbrooke offre à leur clientèle deux jours de formation gratuitement en droit municipal soit les 11 et 16 novembre 2020 et que les places sont limitées;

CONSIDÉRAQNT QUE ces formations auront lieu en novembre à leur place d'affaires de Sherbrooke ou par webconférence

EN CONSÉQUENCE :

2020-08-167 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à s'inscrire aux deux jours de formation;

QUE ses déplacements et ses repas lui soient remboursés par la municipalité suite aux formations. **ADOPTÉE.**

10. VARIA

- A) **CAHIER VIE DE QUARTIER : CANADA FRANÇAIS 13 AOÛT 2020, PUBLISAC 18 AOÛT 2020**

La directrice générale par intérim mentionne que le Canada Français présentera un cahier spécial intitulé Vie de Quartier sur la municipalité de Saint-Sébastien. Celui-ci devrait paraître dans le numéro du 13 août 2020 et être distribué dans le Publisac le 18 août 2020.

La conseillère Édith Lamoureux fait part aux gens de l'assistance que vendredi soir, une entrevue aura lieu entre Christian Bégin et Audrey Bogemans de la ferme Bogemans afin de parler de leur réalité agricole. Mme Lamoureux demande à ce que l'information soit partagée sur le groupe Facebook Citoyens St-Sébastien.

11. COURRIER

- A) **OBVBM – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

LA directrice générale par intérim mentionne avoir reçu un avis concernant l'assemblée générale annuelle de l'Organisme du bassin versant de la baie Missisquoi. Elle demande si un des élus désire participer et avoir le droit de vote à cette assemblée. Pour avoir droit de vote, l'élu doit être nommé par résolution. Le maire mentionne qu'il sera lui-même à cette assemblée.

- B) **GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : OPÉRATION DE VACCINATION DES ANIMAUX SAUVAGES SUR VOTRE TERRITOIRE LE 7 ET 8 AOÛT 2020**

La directrice générale par intérim mentionne avoir reçu par courriel un avis du Gouvernement du Québec concernant une opération de vaccination des animaux sauvages contre la rage du raton laveur. La municipalité de Saint-Sébastien est visée

par cet épandage d'appâts vaccinaux par avion. Le document se retrouve sur le groupe Facebook Citoyens St-Sébastien et est également accessible sur le site Internet du Gouvernement du Québec.

12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-08-168 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 21h46. **ADOPTÉE.**

Martin Thibert,
Maire

Joance Martin,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière par intérim